

# INSCRIPTIONS, RETRAIT DOSSARDS ET REMISE DES PRIX - SALLE COLONEL L'ÉVÈQUE

Ce bulletin doit être envoyé accompagné du règlement avant le **6/12/17** par chèque à l'ordre d'Autun Triathlon avec la photocopie de la licence à **Bernadette Boudot - 11, rue Monseigneur Villard - 71400 AUTUN**

Pour les mineurs **obligation de présenter l'autorisation parentale** et un **certificat médical** (ou copie) de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville et Code Postal : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date de naissance (jj/mm/aa) : .....

Club, établissement scolaire, entreprise

ou nom d'équipe représentée : .....

N° de licence : .....

## ANIM. GRATUITES ET SANS CLASSEMENT

- BABY CORRIDA : 17h30 : 500m**  
*2012 et après (accompagnement autorisé)*
- PITCHOUNS : 17h35 : 1km**  
*2009/2010/2011*
- LE RELAIS FAMILLES : 18h20 : 3 fois 500m**  
*enfant/parent  
les enfants effectuent un 1<sup>er</sup> tour  
puis passent le relais aux parents qui font le 2<sup>e</sup> tour  
puis tous ensemble ils terminent le 3<sup>e</sup> tour*

## COURSES

### ◀ COURSES JEUNES



1€

17h45 : 1,5km  
2007/2008

18h00 : 2km  
2005/2006

### ◀ COURSES ADULTES

18h50 départ commun des 2 courses



7€

1 boucle : 2,3km  
2003/2004  
*ouvert au 2002 et avant*

2 boucles : 4,6km  
2002 et avant



10€

19h30 : 4 boucles (9,3km)  
2002 et avant

### ◀ COURSES CHALLENGES

- Challenge Inter-Écoles
- Challenge Inter-Entreprises

## NOUVEAUTÉ 2017

3€

- **RELAIS DUO MIXTE : 18h30 (3 fois 1km)**  
*femme/homme  
2004 et avant*

(Majoration de 2€ sur place pour les courses adulte)

## RELAIS DUO

Participant 1 : ..... Participant 2 : .....

N° de licence 1 : .....

N° de licence 2 : .....

## AUTORISATION PARENTALE (MINEURS)

Je soussigné.....,

responsable légal de l'enfant.....

autorise celui-ci à participer à la Corrida d'Autun,

le 9 décembre 2017 et atteste que celui-ci a pris

connaissance des règles de l'épreuve et s'y conformera.

Signature du responsable civil :  
(précédée de la mention «Lu et approuvé»)

Plus d'informations au 06 16 73 56 87 ou [www.autun-triathlon.fr](http://www.autun-triathlon.fr)

Art 1 : Pour participer à une course à pied en compétition, l'organisateur doit s'assurer que les participants : sont titulaires soit d'une licence autorisée par la FFA, soit par les licences suivantes : Fédération Française Athlétisme, Fédération Française de Triathlon, FSCF, la FSGT, ou l'UFOLEP (à condition que soit mentionné sur la carte "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme", UNSS ou UGSEL à condition d'être engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive. Aucune autre licence ne peut donc servir à l'inscription. Soit sont en possession d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la non-contre indication médicale. Pour l'animation gratuite (2008 et après), aucun certificat n'est nécessaire.

Art 2 : Annulation ou modification : en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou modifier les épreuves, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 3 : Droit à l'image : tout coureur autorise expressément les organisateurs de la Corrida d'Autun triathlon ou leurs ayants-droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

Art 4 : Fin des inscriptions 30 minutes avant le début de chaque course.

Art 5 : En signant son bulletin d'inscription, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement sur [www.autun-triathlon.fr](http://www.autun-triathlon.fr) et en acceptant toutes les clauses.